

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

REUNION PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

Mme Anne THANS-DEBRUGE et M. Jean-Denis LEJEUNE et siègent au Bureau en qualité de secrétaires.

M. le Directeur général provincial assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 21 mai 2026 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser M. le Gouverneur et Mme Julie CHANSON.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. LE PRESIDENT. – M. BASTIN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. Olivier BASTIN, Chef de groupe.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- M. Eric LOMBA ?

M. Eric LOMBA, Chef de groupe.- M. LEMPEREUR est excusé.

M. LE PRESIDENT.- M. CIALONE ?

M. Thomas CIALONE, Chef de groupe.- Mme DODRIMONT.

M. LE PRESIDENT.- M. BATAILLE ?

M. Thierry BATAILLE, Chef de groupe.- Deux retards.

M. LE PRESIDENT.- Mme FRENAY?

Mme Murielle FRENAY, Cheffe de groupe.- Mme CHANSON et Mme INNOCENT.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour comprenant les questions d'actualité.

Vous avez reçu ce mercredi 17 juin, par email, un courrier de M. le Directeur général concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats et une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes.

Je vous rappelle que ce dépôt doit être effectué pour le 30 septembre au plus tard.

J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller provincial, vous n'êtes pas assujetti à cette législation. Cependant, vous exercez peut-être un autre mandat par lequel vous êtes assujetti comme celui de Bourgmestre, Echevin, Administrateur d'intercommunale ou Président de CPAS donc à rentrer ce document pour le 30 septembre.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026.

Je donne la parole à Madame la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme Anne THANS-DEBRUGE, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2026).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V. – Questions d'actualité

Document 25-26/A22 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la fusion des Communes.

Document 25-26/A23 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'enseignement provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour actualisé comporte deux questions d'actualité.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour la première question, A22, relative à la gouvernance et la communication, je donne la parole à M. Marc MAGNERY.

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du collège, Chers collègues.

La Déclaration de politique provinciale et MR / Engagés / PS de cette législature contient, au chapitre Gouvernance et communication, deux engagements que le Groupe Ecolo suit avec une attention soutenue. Oui, effectivement, sur ma table de nuit, je garde toujours la DPP à portée de main.

Je cite : « La Province de Liège souhaite dynamiser le fonctionnement des Collèges et Conseils provinciaux, mais aussi le fonctionnement des Commissions et du rôle des Conseillers au sein de l'Assemblée des élus. Ainsi, et notamment le règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial sera revu afin de permettre en séance des interactions plus dynamiques entre les Conseillers et le Collège provincial. La Province de Liège amplifiera les règles et attitudes de bonne gouvernance, augmentera la transparence et améliorera la communication interne et externe des décisions de ces organes politiques provinciaux et des actions provinciales de manière générale ».

Tout un programme. C'est votre programme, chère majorité.

Premier engagement la dynamisation du Conseil provincial. Et commençons par ce qui mérite d'être reconnu : la révision du R.O.I. dans un esprit collégial et nous le saluons, qui associe l'ensemble des Groupes, est un premier engagement formellement tenu et actons-le. Maintenir un engagement formel et atteindre les objectifs qu'il porte sont deux choses distinctes.

Après plusieurs mois de fonctionnement, ma question est la suivante : estimez-vous avoir réellement dynamisé le Conseil et ses Commissions ? Sur la base de quels indicateurs concrets ? Quel est, par exemple, le taux de participation citoyenne aux séances publiques ? Aujourd'hui, c'est de nouveau zéro en présentiel. Sur internet, on verra. Ces données existent t'elles seulement ? Car la réalité que nous observons est plus nuancée, pour ne pas dire décevante.

Deux exemples à titre d'illustration. Chers Collègues, vous allez directement comprendre. Premier exemple les comptes-rendus de Commissions en séance plénière ressemblent trop souvent à une répétition « chatgptisée » de documents, de délibérations sans grande valeur ajoutée. Si l'objectif est de dynamiser, on en est loin.

Deuxième exemple, le refus de certaines questions orales par le Bureau au motif qu'elles

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

dépasseraient les compétences provinciales. Admettons, hypothèse que ce soit parfois réellement le cas. Mais est-ce la bonne réponse à apporter ? Filtrer les questions. Restreindre le débat, c'est diminuer le potentiel intérêt du Conseil provincial.

Comment améliorer cela ? Les pistes sont nombreuses et parfois simples à mettre en œuvre. En voici deux. L'ordre du jour communiqué aux Communes ne reprend pas les questions et interpellations orales, même lorsque celles-ci sont déposées suffisamment à l'avance. C'est pourtant précisément ce contenu plus politique, vivant, débattu, qui pourrait donner aux citoyens l'envie d'assister à une séance ou de l'écouter sur les réseaux sociaux. On prive ainsi le Conseil de la publicité, de la visibilité, de son attractivité la plus évidente.

Deuxième petit exemple, ces fameuses retransmissions on-line. Des conseils ne sont pas chapitrés selon l'ordre du jour. Lorsqu'elles sont en ligne sur la plateforme YouTube, elles ressemblent à une longue messe en latin, alors qu'un citoyen pourrait simplement cliquer sur les points qui l'intéressent et l'interpeller pour directement accéder au débat concerné de la vidéo.

Ça, c'était pour le premier engagement, celui de la dynamisation des conseils.

Mais il y a aussi un deuxième engagement et j'insiste pour que le Collège réponde sur les deux engagements. Il s'agit du volet bonne gouvernance, transparence et communication. Sur cet engagement, notre scepticisme est bien plus grand. Quelles règles concrètes de bonne gouvernance ont été amplifiées ? Et ce sont vos mots depuis le début de la législature.

Quelle transparence accrue pouvez-vous documenter ? Ces questions ne sont pas rhétoriques. Elles appellent des réponses précises, chiffrées et vérifiables. Ce sont vos engagements. Nous attendons du collège non pas des attentions renouvelées, mais un calendrier précis d'actions correctives sur ces deux engagements. C'est à cette aune et à nul autre, que nous jugerons si cette majorité mérite le crédit qu'elle s'est accordée dans la DPP.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Je vous rappelle qu'un membre par groupe politique peut intervenir pendant deux minutes maximum. Pas de demande d'intervention.

J'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

Mme Katty FIRQUET, Députée provinciale – Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la Cheffe de Groupe, Monsieur le conseiller. Ah oui, c'est vrai. Je pourrais, je pourrais poursuivre, mais vous n'êtes que deux aujourd'hui.

Alors, tout d'abord, je vous remercie pour cette interpellation qui a le mérite de reconnaître d'emblée qu'un engagement a été formellement tenu quant aux effets de cet engagement sur la dynamisation du Conseil.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Vaste débat. En tout cas, je vous reconnais volontiers, Monsieur Magnery, un mérite certain. Vos interventions, pertinentes ou pas, comptent parmi les plus animées de nos séances. Sans vous, on s'ennuierait davantage. C'est un fait que je vous concède publiquement et sans aucune difficulté.

Mais l'animation d'une assemblée ne se décrète pas à coups d'interventions isolées, fussent-elles brillantes ou à tout le moins énergiques. Elle se construit par la présence en commission d'abord, en conseil ensuite. Et sur ce point également, votre groupe a encore une petite marge de progression. Un de vos membres faisant sérieusement baisser votre moyenne.

En tout cas, sur le fond, je ne vous donnerai pas tort. Oui, certaines de nos séances peuvent paraître longues, je vous rejoins volontiers sur ce point, mais une nuance s'impose le Conseil provincial ne peut être assimilé à un Parlement. Il pose pour l'essentiel des actes de gestion administrative tels des budgets, des marchés ou des subventions, et non un débat d'idées comme vous semblez l'entendre. Comparaison n'est pas raison, même si je conçois que la forme de nos débats puisse par endroits gagner en vivacité.

Et c'est précisément, comme vous le dites, en ça, que les questions et les interpellations orales jouent un rôle particulier, puisqu'elles sont le moment où le débat reprend ses droits.

Vous avez raison de le souligner, mais c'est précisément aussi la raison pour laquelle elles doivent rester dans le périmètre de nos compétences. À défaut, ce n'est plus l'Assemblée provinciale qui s'exprime, mais une tribune sans objet ni effet. Le rejet de certaines questions par le Bureau n'est donc pas une manière de brider le débat, mais de le maintenir dans le cadre institutionnel qui est le nôtre. Un critère qui s'applique à tous les groupes, majorité comprise.

Vous citez également les comptes rendus de commissions en séance. J'entends la critique sur la forme, mais leur fonction première n'est pas évidemment de divertir. Elle est de garantir une restitution fidèle de ce qui s'est dit en Commission. Cela dit, rien n'empêche effectivement d'en alléger la forme sans en sacrifier le fond pour autant. Je ne doute pas des talents plumes de chacun, mais convenons entre nous que certains en ont visiblement plus que d'autres.

Sur vos pistes d'amélioration, la première est à nuancer sur le plan technique. L'Ordre du jour est envoyé aux communes le lendemain du bureau, validant celui-ci alors que les questions d'actualité peuvent, elles, vous le savez, être déposées jusqu'à deux jours francs avant la séance du Conseil.

Concrètement, l'ordre du jour est déjà parti quand ces questions parviennent au Président du Conseil. Une piste existe, peut être un envoi complémentaire le lendemain de l'échéance du dépôt. Je vous invite à porter cette proposition au Bureau qui est le plus indiqué pour l'examiner.

Quant au chapitrage des vidéos YouTube, je ne vois pas ce qui l'empêcherait. Nous allons nous renseigner sur la faisabilité technique de l'opération et le service compétent le mettra, le cas échéant, en œuvre.

Le règlement d'ordre intérieur actuel, celui qui encadre nos débats aujourd'hui, a été validé par tous les Groupes ici présents, y compris le vôtre. Vous avez donc contribué au cadre

que vous critiquiez aujourd'hui.

Mais je fais le même constat que vous il ne produit pas encore les effets escomptés. Cela étant, la réponse n'est pas dans le constat répété, mais dans les propositions concrètes telles que celles que vous faites aujourd'hui. Je compte donc sur vous et Mme Frenay, bien sûr, en votre qualité de chef de groupe, pour les porter au bureau avec la même énergie que celle déployée par votre collègue en séance.

J'ajoute que le fait de ne pas pouvoir remonter à la tribune après vos interventions est pour moi une réelle source de frustration. Voilà peut-être une piste à étudier afin d'animer nos débats.

Quant à vos accusations d'opacité, alors permettez-moi d'être directe elles ne reposent sur aucun élément tangible. L'ensemble de notre documentation est librement consultable avant, pendant et après chaque séance du conseil. C'est une pratique déjà installée. Cela étant, si vous avez des griefs, documentez-les et nous les examinerons mais les généralités n'appellent qu'une question en retour. Que faudrait-il de plus ?

Je ne doute pas, M. Magnery, que vous allez remonter dans quelques instants à cette tribune pour commenter ma réponse. Et comme je l'évoquais plus haut, moi je devrais me tordre la langue sur ma chaise.

Il me reste encore une petite idée à vous soumettre pour animer nos débats en conseil : peut-être devriez-vous faire revenir Sandrine Gaillard sur vos bancs.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Députée provinciale – Présidente. Une réaction ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci beaucoup, Madame la Présidente, pour cette réponse à chaud, je dirais, constructive et intéressante.

On tiendra nos engagements de porter les améliorations possibles en Bureau. Quand même, une petite rectification, aucune accusation d'opacité de ma part, en tout cas pas cette fois-ci.

Je relis, je relis. La DPP, c'est la vôtre... Parce que autant la réforme du Conseil on l'a votée avec vous, autant la DPP on ne l'a pas votée avec vous. « La Province de Liège amplifiera les règles et attitudes de bonne gouvernance, augmentera la transparence ». Et donc moi je ne dis pas que vous êtes opaque, je dis que vous, vous vous êtes engagés à être plus transparents.

J'attends de voir comment vous allez le faire. Parce que, autant les programmes électoraux, je suis désolé de le dire, mais je n'y crois plus beaucoup, d'autant plus... Pardon, mais certains de vos engagements, par exemple en matière d'enseignement, ça fait longtemps que je n'y crois plus mais une DPP, c'est un programme concret, c'est celui que vous devez réaliser et c'est ce que vous avez écrit.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Et si même la DPP, on ne peut plus croire que ce qu'il y a dedans, on ne va plus croire grand-chose.

Et donc, je ne vous accuse pas d'opacité, mais vous vous engagez à augmenter la transparence, améliorer la communication interne externe et amplifier les règles et attitudes de bonne gouvernance. Je trouve que ça ne veut pas dire grand-chose, mais c'est vous qui l'avez écrit ?

Ben faites-le. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Pour la question A23 qui concerne les Indicateurs-experts, je donne la parole à M. Irwin GUCKEL.

M. Irwin GUCKEL, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, chers Collègues.

En juillet 2025, les membres de la 2ème Commission ont pu assister à une présentation détaillée des missions des Indicateurs provinciaux.

Nous avons pu découvrir plus concrètement cet outil de soutien aux communes en matière de fiscalité immobilière et de gestion cadastrale. Selon les informations présentées à cette époque, 35 villes et communes de notre territoire étaient partenaires.

Ce 22 mai 2026, le journal l'Avenir publiait un article évoquant désormais plus d'une cinquantaine de communes ayant rejoint ce dispositif. Ce qui est plutôt positif.

L'intérêt des communes, de plus en plus grandissant, pour cet outil, semble donc se vérifier dans la lutte contre les iniquités fiscales liées à l'absence de péréquation cadastrale et dans l'amélioration des recettes issues du précompte immobilier.

Pour autant, nous le savons, le Gouvernement wallon a engagé une réforme en profondeur des provinces, avec la volonté affichée de recentrer les missions provinciales sur les compétences présentant une réelle pertinence supracommunale et une valeur ajoutée pour les pouvoirs locaux.

Dans ce contexte, pouvez-vous préciser : dans quelles circonstances et avec quels objectifs le projet des indicateurs-experts a été initié en province de Liège ; combien de communes ou d'entités partenaires participent désormais au dispositif ; quels bénéfices financiers, administratifs ou organisationnels ces communes retirent concrètement de cet accompagnement; quel bilan global la Province tire-t-elle de ce service et enfin, ce type d'outil constitue-t-il selon vous un exemple pertinent de mission supracommunale, ce qu'on me demande souvent, justifiant le maintien d'une expertise provinciale mutualisée dans le cadre de la réforme actuelle des provinces wallonnes ?

L'institution provinciale, dans le cadre de ce projet, ne joue-t-elle pas dès lors son rôle de vrai lien, lien qui manque souvent entre les Communes et la Région ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Je vous remercie

M. LE PRESIDENT. – Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Une réaction dans les autres groupes ? M. Magnery ?

M. Marc MAGNERY, Conseiller provincial (à la tribune). – Merci, Monsieur le Président. Et surtout merci, Monsieur Guckel pour votre question, en fait, qu'on trouve extrêmement pertinente et on a envie d'insister sur deux aspects de cette question qui nous semblent cruciales, c'est qu'en fait nos communes manquent cruellement de financement. Et donc procéder à cette péréquation des revenus cadastraux, c'est aussi augmenter les recettes fiscales de nos communes.

Donc en fait, ça va répondre à un besoin financier de nos communes. Et deuxièmement, c'est noté dans votre document, M. Guckel, mais j'ai envie d'insister là-dessus, c'est une question de justice sociale des plus basiques, de payer un revenu cadastral qui correspond à la maison dans laquelle on habite.

Quand on feuillette régulièrement les annonces immobilières, on voit souvent cette magnifique ferme totalement rénovée, dont le revenu cadastral et 100-300 m² dont le revenu cadastral est considéré comme modeste, moins de 745 €. C'est une honte en fait pour notre Etat, d'avoir des revenus cadastraux qui ne sont pas, qui ne correspondent pas à la maison dans laquelle les gens habitent. C'est une injustice et cette injustice doit être réparée.

La Province permet de réparer et d'aider à réparer cette injustice. Alors cette question, c'est un tout petit peu la soupe. Mais cette soupe mérite d'être mieux connue de la part des communes.

Merci, Monsieur Guckel.

M. LE PRESIDENT. - Pas de demande d'intervention.

J'invite M. Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Vice-Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller. M. Magnery, merci pour la soupe. J'espère qu'elle aura de la saveur.

M. le Conseiller, merci pour votre question qui permettra à l'ensemble de nos Conseillers de bénéficier d'informations sur le développement de notre service d'indicateurs experts. Comme vous l'indiquez dans votre question, le 22 mai 2026, le Journal de l'Avenir consacre un article au rôle de la preuve que le rôle que joue dans le déploiement d'indicateurs experts au bénéfice des communes de son territoire.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

L'article précisait que six communes liégeoises sur dix font désormais appel à ce service pour évaluer le cadastre des habitations. Pourtant j'avais eu le journaliste, mais je sais pas, il a un peu mélangé les pinceaux... Vous savez, je suis un fan de slides... Donc là, puisque c'était, on va dire, d'où vient ce service, finalement, il a une origine. Donc l'objectif principal, c'est de remédier à l'écart entre la réalité du parc immobilier et les données cadastrales utilisées pour calculer le précompte immobilier.

Et en effet, en l'absence d'une péréquation cadastrale générale depuis plusieurs décennies, on parle de la fin des années septante, pour ceux qui s'en souviennent. Donc il y avait plus de péréquation. Donc en gros, il faut, il faut compenser ce phénomène de révision en masse. Et oui, il y avait à l'époque des inspecteurs qui parcouraient, sillonnaient nos rues, ça ne se passait pas généralement bien et donc peut être que tout le monde à veiller à un réduire ce service pour finalement qu'il disparaisse.

Mais c'est vrai que vous avez un souci d'équité et on va traverser les différents thèmes que j'aborde l'Indicateur expert. Mais la première chose, c'est peut-être de vous parler du projet pilote qui avait été initié par la Région. C'était le 25 février 2013. Voilà, donc ce n'est pas nouveau. Comme vous pouvez le voir, ces 21 communes sont celles qui ont participé à ce qui est opération pilote.

Alors, on n'avait pas, à mon avis, bien calibré le nombre d'agents nécessaire et il y a eu un certain nombre de communes qui ont été déçues lorsqu'il a fallu se focaliser sur quelques sujets bien pointus et donc on a un peu on en a un peu perdues. Mais il faut se rassurer, c'est le slide suivant. Voilà les communes qui, au 31 décembre, à la fin de la mandature précédente, étaient adhérentes du projet. Et ce qui est important de constater, c'est qu'on avait quasiment récupéré toutes celles, à quelques exceptions près, qui étaient à l'origine du projet pilote, mais également ensuite après, avec le service, parce qu'on avait enfin doté, je dirais, ce service particulier d'un certain nombre d'agents. Et c'est ça que je vais vous conter.

Je vais essayer de ne pas être trop long. Donc, il faut savoir qu'on a adopté en Conseil provincial un règlement général relatif à la mutualisation de l'intervention des indicateurs experts. Le mot mutualisation qui vous est important puisque, comme vous allez vous en rendre compte, puisqu'on on partage la charge finalement du travail entre la Province et les Communes, puisque nous avons un intérêt commun.

Comme vous le savez, la majorité de nos recettes proviennent d'autant plus aujourd'hui, au travers de l'additionnel au précompte immobilier. Eh bien, c'est aussi une des recettes importantes pour les Communes. Donc on a un intérêt commun. Il y a un additionnel. C'est au prorata de cet additionnel qu'on partage la charge de l'agent qui fait le travail. Et donc, en moyenne, le nôtre, il est figé depuis presque quinze ans. Mais les communes, ça fluctue au même son n'est pas identique, Donc c'est aux alentours de 60 % pour la commune et 40 % à charge de la province. Alors on est aussi très équitable. Je vais aller très vite là-dessus, mais le déplacement est à charge de la province puisque, comme vous pouvez le constater, si vous allez à plus prudent, il faut un certain temps pour y être, mais ils ne sont pas encore adhérents.

C'est marrant, toutes les communes germanophones du nord ont adhéré, celles du sud pas encore. On me dit c'est un peu comme celle que vous allez voir, vous allez voir celles qui

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

ont adhéré c'est principalement parce qu'elles ont d'autres revenus et qu'elles ont moins de problèmes de finances. Elles vendent apparemment du bois. Voilà.

Ça c'est fin 2024, vous voyez toutes les communes qui ont adhéré et dans les faits, nos indicateurs experts, qu'est-ce qu'ils réalisent comme travail ? Vous allez un travail de terrain, ils vont dans les communes. D'ailleurs, La convention dont je parle permet aux bourgmestres de contrôler ce que l'agent provincial va faire parce qu'il y a plusieurs tâches dans la liste de ce qui est potentiel, c'est qu'il charge de mettre en œuvre par notre agent. Mais il y a un préalable absolu, c'est d'introduire les permis. Il y a eu les communes dans laquelle les tâches n'étaient pas véritablement remplies de la meilleure manière qui soit.

Je suis pas là pour critiquer, mais bon, nous on serait content voir arriver cette expertise provinciale. On va plutôt parler de bénéfices parce que c'est une partie de votre question. Et la partie la plus intéressante de vos questions concerne les bénéfices, finalement, et ils sont avant tout financiers. La mise à jour des revenus cadastraux permet d'augmenter les recettes issues du précompte mobilier. J'ai déjà dit sans relever les taux d'imposition des communes. C'est ça qui est intéressant, le retour financier observé dans les communes participantes pour démontrer l'efficacité du dispositif. Il en est de même évidemment pour les recettes provinciales issues du précompte immobilier.

Nous estimons que le projet a permis jusqu'à présent de générer un montant de 540.000€. Un demi-million, ce n'est pas rien. Celui-ci ne constitue évidemment pas un boni unique, mais s'additionne aux recettes provinciales annuelles. Sur base de données observées dans nos données, on constate une augmentation moyenne annuelle des recettes provinciales entre 120.000 et 150.000€.

Et ça, il faut le retenir. C'est définitif, puisque les revenus cadastraux utilisés et donc additionnels, prélevés, forcément l'accueil tous vous de ceux qui vient modifier le revenu cadastral d'une habitation du territoire provincial bénéficie à la commune en question et bénéficie à la province. En tant que je vous l'ai dit, on facture 60 % à peu près aux communes et.

Un agent 100 % coûte un peu moins de 30.000 €. Donc les bénéfices sont également administratifs grâce à la prise en charge par les spécialistes de tâches souvent complexes en collage de permis. Ça, je vous le dis, dans l'application urbain, il faut se moderniser. Analyse de déclaration de fin de travaux. Ça, c'est un sujet important parce que beaucoup engagent leurs travaux après avoir obtenu un permis, mais oublient souvent d'annoncer quand les travaux ont été terminés.

Alors, il y a des petits comiques qui pensent que c'est parce qu'ils n'ont pas mis le dernier coup de peinture. La maison n'est pas terminée. Notez que ça relève plus de habitez-vous ou non votre bien ? Où l'avez-vous mis en location ? Donc, je vous parlais de l'analyse des fins de travaux. Et puis alors, il y a deux sujets vraiment essentiels et qu'il y a vraiment la multitude des communes pour lequel on travaille.

Et je pense qu'on peut mettre le slide. Voilà, c'est ça, ce sont les nouvelles communes qui, depuis 2024, adhérer au projet, vous les avez en bleu ciel ? Et bien il y a les deux tâches sont la chasse aux divisions d'immeubles. Et ne pensons pas que c'est une problématique

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

urbaine, c'est aussi une problématique rurale. Et aussi sujet que j'ai découvert mais qui est essentiel, c'est ce qu'on appelle des éléments de confort. Alors le bâti qui a été construit avant les années 60 n'avait pas naturellement salle de bains, chauffage central. Forcément que ces maisons ont été rénovés, et ces éléments-là sont venus s'adjoindre. Et c'est là où on. Quand on parlait d'équité, l'équité fiscale, c'est que, quand vous construisez neuf Alors seulement vous occupez votre salle de bain et votre chauffage central pour la maison ancienne, les travaux ont été faits et n'ont jamais été déclarés. Bien là, on est toujours sur un revenu cadastral d'une maison sans confort. Et donc là, la disparité est forte.

On pourrait le montrer par l'exemple. Les augmentations versées ne sont quand même pas non plus stratosphériques, mais enfin, ils sont moindres quand vous avez divisé votre immeuble en trois appartements par exemple. Forcément aussi ce qu'on a découvert et ce travail. Et je remercie les services, je ne sais pas s'il y en a qui sont présents, mais on leur transmettra, j'imagine, le propos, ils ont aussi des pistes. Débusquer une multitude d'entreprises qui avaient obtenu un permis unique et pour lequel il n'y avait jamais eu d'établissement de revenu cadastral. Là, je peux vous dire que les sommes dont on parle sont effectivement assez conséquentes. Et dans tous les petits zoning, l'agent fait aussi cette vérification. Et donc, si on veut, ceux qui ont un petit souvenir que tout le monde avait à avoir un revenu de la centrale et pas forcément payer l'impôts, la taxe qui est liée.

Et donc aussi c'est organisationnel, le gain, puisque les communes bénéficient d'une expertise spécialisée qu'elles ne possèdent pas toujours en interne. Petit rappel 62 communes de notre territoire avec 84 ont moins de 15.000 habitants. Toutes n'ont pas les moyens de pouvoir avoir un service administratif, pléthorique et multiples dans toutes les spécialités dont il a besoin. Et c'est là où effectivement dans la supracommunalité peut être là le sel dans votre soupe, de rappeler qu'effectivement nous pouvons apporter ce service à un tarif qui est partagé, comme vous l'avez entendu, et qui est juste et en plus qui est lié à une tâche spécifique qui en plus génère des recettes.

Donc oserais-je dire que le bilan est très positif et on peut... pour ne pas énerver ma collègue qui n'aime pas que mes interventions soient trop longues.

On a donc parlé du défi fiscal. C'est le succès du projet qui a conduit donc à sa politisation, à son extension, vous le voyez, à de nouvelles communes partenaires qu'il a parfois fallu, il est vrai, convaincre à force d'échanges et de rencontres. Certes, ce service contribue à établir, rétablir une fiscalité plus juste entre les. Contribuer à l'augmentation continue de communes partenaires, ainsi que.

L'article cité constitue ainsi, eux aussi un indicateur de la pertinence et de l'utilité du dispositif. Pour la petite anecdote, on le dit souvent aux communes profiter d'installer le service là, maintenant, parce que forcément, vous ne le ferez pas à quelques semaines des élections. Généralement un ralentissement se fait alors. Mais par contre, ce qu'il faut retenir, c'est que pour les plus anciennes communes qui ont participé au projet, aucune des coalitions qui existaient dans ces communes n'ont été renversée à cause de ce projet.

Donc je rassure aussi.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Au bout du compte, vous avez des recettes et la population ne vous en veut pas vraiment parce qu'elle sait quelque part intrinsèquement qu'elle a bénéficié d'une forme d'amnistie fiscale. Et donc 95 % des gens qui sont contactées se régularisent. Et après, comme on le dit souvent, quand on va dans les communes, et ce n'est pas le bourgmestre et les Echevins, qui nous contredisent, généralement dans les 5 %, il faut encore expliquer, parce que vous avez aussi l'âge qui fait qu'il n'est pas toujours capable de dessiner des plans de travail, même si ce que demande le cadastre n'est pas extraordinaire. Mais n'empêche, et là, il y a une aide qu'apportent nos agents dans les permanences que l'on réalise sur place, mais aussi, sinon le reste, le reliquat, c'est des emmerdeurs habituels et c'est sur tous les sujets. Et donc ceux-là, ils sont connus des gens de la commune. Donc je peux vous dire que quand le cadastre applique d'office un revenu cadastral, généralement il le met stratosphérique dès le lendemain, le contrevenant est dans les bureaux de la commune.

Donc, pour conclure, la mutualisation provinciale, donc, permet de concentrer des compétences spécialisées et de réaliser des économies d'échelle, d'harmoniser les pratiques entre les communes et d'assurer un service de qualité à coup maîtrisé et l'offre également en relais efficace entre les administrations locales et les services fédéraux du cadastre.

Dans le contexte de la réforme des provinces wallonne, ce service est en effet un exemple concret de la valeur ajoutée provinciale, d'une expertise pointue, difficilement soutenable à l'échelle d'une seule commune, mais particulièrement efficace lorsqu'elle est organisée et financée collectivement au bénéfice de plusieurs entités locales.

J'espère que cet état de fait positif sera vu pour ce qu'il est, et permettra de nuancer certaines positions, parfois caricaturales de notre institution dans le changement qui se profile pour elle.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Député provincial Vice-Président. Une dernière intervention ? Non. Ceci clôt le débat sur les questions d'actualité.

VI.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**Document 25-26/267 : Prise d'acte de l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 25-26/267).

Je vous informe que Mme Muriel BRODURE-WILLAIN m'a fait part de son souhait de ne plus exercer la fonction de Première Vice-Présidente du Conseil provincial.

La proposition de désignation de son remplacement n'étant pas encore confirmée, ce point sera reporté à une séance du Conseil provincial ultérieure.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne.

Je clos la discussion générale.

Document 25-26/268 : Adoption du rapport de rémunération des membres du Conseil provincial et du Collège provincial 2026 – exercice 2025, établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 (documents 25-26/268).

Ce document a été examiné par le Bureau qui a désigné Monsieur Thierry BATAILLE, comme rapporteur.

M. Thierry BATAILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Directeur général, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues du Conseil provincial.

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers collègues, votre Bureau s'est réuni le 8 juin avec pour ordre du jour, entre autres, le rapport annuel de rémunération à l'indication du décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD relatif à la gouvernance et à la transparence. Il est demandé entre Conseil d'établir le rapport écrit annuel de rémunération pour l'exercice comptable précédent.

Ce rapport, qui suit un modèle stricte fixé par le gouvernement wallon, doit adresser un relevé individuel et nominatif de plusieurs éléments clés.

Premièrement, l'ensemble des jetons présence, rémunération ou avantages en nature perçus par les membres des organes de gestion ou du comité d'audit.

Deuxièmement, les rémunérations et avantages accordés aux fonctions de direction.

Troisièmement, la liste de tous les mandats détenus ainsi que leur rémunération dans les organismes où notre institution possède des participations, y compris pour le titulaire de la fonction dirigeante.

Enfin, la liste des présences effectives des élus aux réunions de nos différentes instances. La loi nous impose de transmettre ce rapport finalisé au gouvernement wallon pour le 1^{er} juillet 2026, au plus tard en vue de sa transmission au Parlement et sa publication officielle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 43

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 8

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/269 : Modification de la représentation provinciale au sein des Assemblée générale et Organe d'administration de l'ASBL « Association de gestion des Centres sportifs du Sart-Tilman » (CSST) : remplacement de Madame Virginie DEFRANG-FIRKET.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 (documents 25-26/269).

Ce document a été examiné par le Bureau qui a désigné Mme Murielle FRENAY, comme rapporteur.

Mme Murielle FRENAY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues.

Le Bureau a examiné la demande de modification de la représentation provinciale au sein des assemblées générales et organes d'administration des ASBL Association de gestion des centres sportifs du Sart-Tilman. Pour le remplacement de Madame Virginie DEFRANG-FIRKET qui sera remplacée par Monsieur Pascal RODEYNS, document 25-26/ 269.

Merci.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Cheffe de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 52 votants.

(Vote électronique)

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/270 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Académie Karaté Leponce » dans le cadre de l'organisation de la 10e édition de l'Open International de Karaté de la Province de Liège à Herstal.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 (documents 25-26/270).

Ce document a été examiné par la Première commission qui a désigné M. Fabien BELTRAN, comme rapporteur.

M. Fabien BELTRAN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues du Conseil provincial.

Comme vient de le signaler le Président, il s'agit d'octroyer une subvention en matière de sport à l'Académie Karaté Leponce dans le cadre de l'organisation de la 10^e édition de l'Open international de karaté de la Province de Liège à La Préalle à Herstal.

Cette manifestation est placée sous l'égide de la Fédération francophone de karaté. Elle est présentée comme le plus important événement de karaté organisé en Belgique et devrait rassembler plus de 1200 participants internationaux.

Le dossier administratif est complet. Les précédentes subventions ont été correctement justifiées. Les obligations de visibilité de la province de Liège sont prévues dans la convention soumise à notre approbation.

Aucune question a été posée en première commission, Monsieur le Président, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert sur ce document, 52 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/271 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Challenge Henri Bensberg » dans le cadre de l'organisation de la 18e édition du Challenge de la Province de Liège « Henri Bensberg », du 11 octobre au 19 décembre 2026 en province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 (documents 25-26/269).

Ce document a été examiné par la Première Commission qui a désigné Mme Vinciane PIRMOLIN, comme rapporteur.

Mme Vinciane PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers Collègues,

Le point 25-26 /261 concerne l'octroi de subventions en matière de sport et la demande de soutien de l'asbl Challenges dans le cadre de l'organisation de la 18e édition de ce challenge de cyclo-cross de la province de Liège et qui aura lieu du 11 octobre au 19 décembre 2026.

Ce challenge confirme la part croissante du cyclo-cross dans la pratique cycliste hivernale et est ouvert à la jeunesse pour découvrir le cyclo-cross gratuitement. Il est proposé d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 4 000 € à l'ASBL, ainsi qu'une subvention en nature constituée de 25 coupes d'une valorisation totale de 300 €. Ces coupes étant prélevées sur le stock du service des sports.

En réponse à la commissaire, il était précisé qu'Henri Bensberg était un agent provincial décédé jeune et que ce challenge de cyclo-cross porte le nom à sa mémoire.

Aucune autre question ou remarques n'ont été formulées.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Le vote est ouvert sur ce document, 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/272 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'ASBL « Tennis Club Embourg » dans le cadre de l'organisation de la finale du Championnat de Belgique D1 et D2 nationales dames de tennis et du 50e anniversaire du club.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 25-26/272).

Ce document a été examiné par votre deuxième Commission et j'invite le rapporteur, M. Thomas CIALONE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Thomas CIALONE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

La 2^{ème} Commission, je ne me trompe pas, a examiné ce dossier et il en ressort donc une subvention de 10.000 € en espèces a été proposée. Elle est conforme à l'action, proximité et développement du service de service des sports.

Il n'y a eu aucune question au cours de cette présentation.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Chef de Groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 52 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » :

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/273- : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Régie communale autonome de Hamoir dans le cadre de l'organisation du Marathon de l'Ourthe 2026.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 25-26/273).

Ce document a été examiné par votre première Commission et j'invite le rapporteur, M. Marc DELREZ, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Marc DELREZ, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Bonjour à tous et tous.

La première commission réunie ce mardi 16 juin, vous propose d'accorder un subside de 4 000 € à la Régie communale autonome de Hamoir, en guise de soutien à l'organisation du marathon de Lourdes le 27 septembre prochain.

Cet événement promet nous dit-on une expérience sportive exceptionnelle, mettant en valeur la beauté naturelle de la vallée de l'Ourthe, tout en offrant un défi sportif captivant pour les coureurs de tous niveaux.

Avis aux amateurs et aux amatrices.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 52 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/274 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation Bolly-Charlier », dans le cadre de la programmation 2026 ainsi que du projet audiovisuel retraçant l'histoire et l'influence de Jenny Bolly.

Document 25-26/275 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Soiron sur Scène », dans le cadre de la 18e édition du Festival « Soiron sur Scène », programmé le dimanche 9 août 2026.

Document 25-26/276 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Jazz à Verviers », dans le cadre de l'organisation de la 20e édition du festival « Jazz à Verviers » qui aura lieu du 11 au 26 septembre 2026 dans diverses salles de l'arrondissement de Verviers.

Document 25-26/277 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Sans Allure », dans le cadre de l'organisation de la 6e édition du festival « Sans allure à l'air », les 4 et 5 septembre 2026 au parc Saint-Léonard à Liège.

Document 25-26/278 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « In Cité Mondy », dans le cadre d'un projet d'envergure qui se tiendra à la New Space du 2 octobre au 15 novembre 2026.

Document 25-26/279 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « La Ferme des Enfants » – Organisation du programme des « Dimanches à la Ferme », d'avril à octobre 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 10 à 15 de l'ordre du jour (documents 25-26/ 274 à 279).

Ces six documents ont été examinés par votre deuxième Commission et j'invite le rapporteur, Mme Anne-Sophie TANDEL, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Anne-Sophie TANDEL, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Bonsoir, chers collègues. Nous nous sommes donc réunis ce mercredi 17 juin en commission deux et avons traité les différents sujets suivants et les différentes demandes de subventions.

La première subvention de 5 250 € à la Fondation Bally Charlier, active dans la culture pour tous. La subvention également de 5 000 € au profit de l'ASBL Soiron sur scène pour

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

l'organisation de leur festival. Un soutien de 10.000 € à l'ASBL Jazz à Verviers de Stavelot pour l'organisation de leur festival de jazz. Une subvention de 4 000 € au profit de l'ASBL Sans Allure pour l'organisation d'un festival. Une subvention de 10.000 € pour l'asbl In Cité Mondy à Liège afin de les aider dans la mise en place d'un projet d'envergure sur la ville du futur, pensée par des artistes, et enfin soutien de 4 000 € à l'ASBL Ferme des enfants à Liège, qui soutient la sensibilisation à l'agriculture biologique et à l'alimentation saine.

Aucune question soulevée à la présentation de ces points. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert sur ces 6 documents. Le vote est clôturé. 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte les 6 résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/280 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Orchestre Philharmonique Royal de Liège » – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 25-26/280).

Ce document a été examiné par votre deuxième Commission et j'invite le rapporteur, Mme Anne ZINNEN-FABRY, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Anne ZINNEN-FABRY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Je ne vous refais pas tout le titre. Il s'agit donc d'un rapport dont je vais faire un petit résumé.

Le rapport présenté nous met en évidence. Aucune difficulté majeure quant à l'exécution des missions confiées à l'opéra. Au contraire, les indicateurs d'activité témoignent d'une année

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

2024 particulièrement réussie, marquée par plusieurs résultats particulièrement positifs une fréquentation record dépassant les 100 000 spectateurs. Le développement des actions en direction des jeunes, 12 000 élèves touchés et des familles 34 000 participants au concert jeune public, ainsi qu'un rayonnement international renforcé grâce à une tournée en Hongrie et à l'accueil d'orchestres étrangers prestigieux.

L'Opéra contribue donc directement à l'image culturelle de la province, à son attractivité et à l'accès à la culture pour de nombreux publics.

La situation financière présente cependant certaines fragilités. L'exercice 2024 se clôture sur une perte d'un peu plus de 210 000 €. Malgré des produits de plus de 15 millions d'euros, cette perte reste néanmoins absorbable grâce à un bénéfice reporté de 2,7 millions d'euros et à une trésorerie solide de plus de 3,4 millions d'euros.

Les analyses financières démontrent que l'OPRL conserve donc une bonne capacité à faire face à ses engagements à court terme. La Province de Liège a soutenu l'association à hauteur de 60.000 €. C'était donc le rapport pour l'exercice 2024 que nous avons pu, dont nous avons pu prendre connaissance. En conclusion, au regard des objectifs atteints de la qualité des activités menées, la situation financière globale et du respect des obligations contractuelles, il est proposé au Conseil provincial de marquer son accord sur le rapport d'évaluation annuel positif présenté par le Collège.

Ce rapport n'a soulevé aucune question de la part des commissaires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 51

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/281 : Sanctions administratives communales – Mise à disposition de fonctionnaires sanctionneurs – Convention temporaire avec les Communes d'Eupen, La Calamine, Lontzen et Raeren.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 25-26/281).

Ce document a été examiné par votre deuxième Commission et j'invite le rapporteur, M. Elias TELLER, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Elias TELLER, Rapporteur (à la tribune). Merci M. le Président.

Le document 281 concerne la désignation temporaire de deux fonctionnaires provinciaux, Mme Annick Marette et Mr Adrien Minet, en qualité de fonctionnaires sanctionnateurs pour les communes d'Eupen et de La Calamine.

Cette mesure vise à garantir la continuité du service public à la suite du départ à la pension du fonctionnaire sanctionnateur communal.

Un Conseiller a demandé si les deux fonctionnaires parlaient allemand. Il lui a été répondu que ce n'était pas nécessaire pour l'exercice de leurs fonctions. Un service de traduction et mis à leur disposition.

Un autre Conseiller a demandé quelle serait la durée de ces détachements. Il lui a été répondu qu'il s'agissait d'une mission temporaire qui prendra fin dès que le nouveau fonctionnaire sanctionnateur communal aura terminé sa formation.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 50 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 50

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/282 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien de l'ASBL « Mda - L'Info des jeunes », dans le cadre du projet #Instagood.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 25-26/282).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission et j'invite le rapporteur, M. Maxime DEGEY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Maxime DEGEY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Il s'agit effectivement d'une subvention sociale pour la Mda l'info des jeunes de 5 000 €.

C'est une subvention qui va permettre de financer des conseils pédagogiques ou des jeux pour sensibiliser les jeunes et les éduquer les équipes éducatives au harcèlement notamment sur les réseaux sociaux.

Il n'y a pas eu de question en commission et le vote a été unanime.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 50

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 1

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/283 : Octroi de subventions en matière d'Affaires sociales – Demande de soutien des ASBL « Qu4tre Liège Média » et « VEDIA » pour la réalisation d'un projet de production et de diffusion d'une émission d'information hebdomadaire adaptée aux personnes sourdes et malentendantes, soit 40 émissions envisagées pour la période allant du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 25-26/283).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission et j'invite le rapporteur, M. Grégory PIRON, à nous en faire connaître les conclusions.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

M. Grégory PIRON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Chers collègues, le point 283 concerne un octroi de subventions au profit des ASBL Quatre Liège Médias et VEDIA pour la réalisation et diffusion de 40 émissions d'information hebdomadaire de plus ou moins 13 minutes chacune, s'étalant du un du neuf 2026 au 31 août 2027, à destination de personnes sourdes et malentendantes.

J'en profite pour les saluer en langue des signes.

La subvention est composée d'une subvention en espèces de 12 521 € à répartir, 6 864 € pour quatre Liège média et 5 657 pour VEDIA, ainsi qu'une subvention en nature pour mise à disposition et valorisation d'un interprète en langue des signes pour un montant de 24 500 €.

Le dossier est en complet avec toutes les données financières.

Une commissaire membre du CA n'a pas participé aux discussions et ne participera pas au vote.

Il n'y a pas eu de questions.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Avant de passer au vote, je vous informe que Mme PIRMOLIN ne participe pas au vote sur ce document.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 50 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 48

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 2

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/284 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'ASBL « Infirmiers de rue » – Prise en charge partielle des frais de téléphonie et de mobilité de l'antenne de Liège pour l'année 2026.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 25-26/284).

Ce document a été examiné par votre troisième Commission et j'invite le rapporteur, M. Jacques CHABOT, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Jacques CHABOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur Directeur général, Mesdames et Messieurs les membres de la députation provinciale. Chers collègues.

Notre troisième commission a donc examiné la proposition du Collège provincial d'octroyer une subvention en espèces d'un montant de 4 000 € à l'ASBL infirmier - Je suppose qu'infirmière aussi c'est inclus - de rues afin de soutenir financièrement la prise en charge partielle des frais de téléphonie et de mobilité de l'antenne de Liège pour l'année 2026.

Alors brièvement, l'ASBL « infirmiers de rue » est une organisation psycho médico-social dont le but est de contribuer à mettre fin au sans-abrisme. L'Antenne de Liège a pour objectif la réinsertion durable en logement des personnes sans abri les plus vulnérables. Elle axe son travail, entre autres sur l'hygiène, la santé, la restauration du dialogue avec les associations médicales, sociales et les services administratifs.

Elle s'occupe de personnes en situation d'extrême précarité, pour lesquels le risque de morbidité et de mortalité est très élevé. Le travail de cette association consiste en des maraudes dans les rues de Liège, des visites auprès des personnes relogées. L'accompagnement des patients et patientes à leurs rendez-vous sociaux, médicaux, rendez-vous de justice et de travail administratif. Le suivi des dossiers, le travail en réseau, des recherches d'infos...

Un commissaire s'est interrogé sur la portée de l'aide en matière de mobilité. Il lui a été répondu que cela visait l'utilisation du véhicule de l'ASBL et aussi des voitures partagées. Un commissaire a demandé s'il existait d'autres associations poursuivant les mêmes objectifs. Il lui a été répondu que des contacts informels ont déjà eu lieu avec un autre service « Smile », tout en précisant qu'un dossier n'est traité que s'il y a une demande.

Notre Député s'est dit favorable à suggérer à l'ASBL « Infirmiers de rue » de créer des ponts avec d'autres associations.

En conclusion, c'est à l'unanimité que notre troisième commission vous invite à approuver la proposition du Collège provincial.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 51 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 49

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 2

Le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/285: RESA Holding : Première assemblée générale ordinaire fixée au 23 juin 2026.

Document 25-26/286 : ECETIA Intercommunale : Première assemblée générale ordinaire fixée au 23 juin 2026.

Document 25-26/287 : ENODIA : Première assemblée générale ordinaire fixée au 24 juin 2026.

Document 25-26/288 : ISoSL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 24 juin 2026.

Document 25-26/289 : I.G.I.L. : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 à 25 de l'ordre du jour (document 25-26/ 285 à 289).

Ces cinq documents ont été examinés par votre quatrième Commission et j'invite le rapporteur, M. Jean-Marc WERY, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Jean-Marc WERY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Les documents 285, 286, 287, 288 et 289 ont été regroupés et concernent les premières assemblées générales ordinaires de Resa Holdings, le 23/6, ECETIA, le 23/6, ENODIA le 24/6, ISOSL, le 24/6 et l'IGIL le 25/6.

Il n'y a pas eu de question en commission.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 52 votants.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 8

Le Conseil adopte les 5 résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/290 : INTRADEL : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2026.

Document 25-26/291 : NEOMANSIO : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2026.

Document 25-26/292 : CHR Citadelle : Première assemblée générale ordinaire fixée au 25 juin 2026.

Document 25-26/293 : A.I.D.E. : Première assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire fixées au 25 juin 2026.

Document 25-26/294 : SPI : Première assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire fixées au 25 juin 2026.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 à 30 de l'ordre du jour (document 25-26/ 290 à 294).

Ces cinq documents ont été examinés par votre quatrième Commission et j'invite le rapporteur, M. Guillaume DHEUR, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Guillaume DHEUR, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Madame la Députée Présidente, Mme et MM. Les Députés, chers collègues.

Lors de votre quatrième commission, les points concernant les assemblées générales ordinaires d'INTRADEL, NEOMANSIO, CHR la Citadelle, de l'AIDE et de la SPI, fixées le 25 juin ont été présentés.

Les points relatifs à une assemblée générale extraordinaire de l'AIDE et de la SPI le même jour ont également été.

Il n'y a pas eu de remarques ni en amont et en aval, ni lors de la séance sur les objets cités.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il

intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert pour ces 5 documents. Le vote est clôturé. 52 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 44

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 8

Le Conseil adopte les 5 résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/295 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre de Redéploiement Professionnel Tinlot » (CRT) – Exercice 2024/Prévisions 2025.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 25-26/295).

Ce document a été examiné par votre quatrième Commission et j'invite le rapporteur, Mme Caroline LEBEAU, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Caroline LEBEAU, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Chers collègues. Le présent rapport concerne le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclus entre la province de Liège et le Centre de Redéploiement professionnel de Tinlot.

Le CRT, dont le siège est situé à Tinlot, a pour mission l'insertion socioprofessionnelle des adultes en situation de handicap physique par le biais de la formation professionnelle.

La Province de Liège est membre effectif de l'association et y est représentée au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

L'avis rendu par la Direction générale de l'enseignement et de la formation est favorable.

L'évaluation menée conclut que le CRT à respecter les engagements prévus par le contrat de gestion conclu avec la Province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Les missions d'intérêt public ont été remplies de manière satisfaisante, avec des résultats particulièrement positifs en matière d'insertion professionnelle et de validation des compétences.

La situation financière demeure globalement saine, malgré une vigilance recommandée concernant la trésorerie nette.

Il est à noter qu'aucune question a été posée en commission concernant ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 52 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/296 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'ASBL « Foire Agricole de Battice-Herve » dans le cadre de son fonctionnement 2026.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 25-26/296).

Ce document a été examiné par votre quatrième Commission et j'invite le rapporteur, Mme Bélanda GEIBEN, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Bélanda GEIBEN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers collègues.

Je vous présente le rapport de la discussion de la commission 4 de lundi 15 juin, portant sur la proposition 25-26/296 : « octroi de subventions en matière et culture, demande de soutien pour la foire agricole de Battice-Herve en 2026 ». Cet événement, ouvert à tous les visiteurs, attire de nombreuses nombreux visiteurs régionaux ainsi qu'étrangers.

Elle a lieu pendant trois jours, du vendredi au dimanche.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Le vendredi étant entièrement consacré à la visite des élèves de nos écoles provinciales. L'édition 2024 a reçu un peu moins de visiteurs, 33 600 visiteurs et un total de 3500 animaux d'élevage et le cadre de concours bovins, chevaux, poneys, ânes, chèvres et moutons, sans oublier le petit élevage.

Aucune question a été posée et la commission vous propose d'approuver, à la demande de subvention à hauteur de 12 500 € à l'ASBL Foire Agricole de Battice pour l'année 2026.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale.

Une petite remarque au Député en charge au vu des personnes qui sont ici au niveau de l'Assemblée, si vous saviez revenir avec quelques glaces la prochaine fois de la foire de Battice, ce serait pas mal... Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 52 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/297 : Perspective de location de bâtiments appartenant à la S.A. NOSHAQ afin d'accueillir les services actuellement présents au Charlemagne.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 25-26/297).

Ce document a été examiné par votre quatrième Commission et j'invite le rapporteur, Mme Nadia LOUKIA, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Nadia LOUKIA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Donc, il s'agit effectivement de la location de deux bâtiments appartenant à NOSHAQ pour accueillir nos services provinciaux qui se trouvent actuellement au Charlemagne. Donc, le bâtiment qui se trouve place de la République et qui nécessite une remise en état, une remise en état qui devrait durer trois ans et donc ça nécessite le déménagement des services. Donc, la province a un peu prospecté au niveau de nos bâtiments provinciaux pour voir s'ils pouvaient accueillir tous les services, ce qui n'est pas possible.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Donc, on s'est orienté vers la possibilité de louer et les deux bâtiments qui se prêtaient le mieux, donc, c'était les bâtiments de NOSHAQ qui se trouvent en centre-ville.

Ces deux bâtiments ont une surface de plus ou moins 2000m², et c'est une location qui coûte 335 € l'année.

Donc le dossier est passé en quatrième commission et elle a suscité une question.

Donc, il y a un service qui est le Centre régional de promotion de la santé, qui s'y trouve. Et le Conseiller a posé la question de savoir s'il serait aidé dans le déménagement également. Et le Député a répondu que, effectivement, dans ce cadre-là, il serait assimilé pour le déménagement.

... C'est 335 000 € l'année... Sinon, ce serait très bon marché, effectivement. Autant pour moi, c'est très bon marché... mais 335 000 €, avec en plus la possibilité d'avoir un petit parking vélo et des caves à disposition pour être plus précis.

Voilà, je vous propose donc à présent d'approuver cette prise en location aux conditions financières que je viens de vous évoquer, de reconnaître le caractère d'utilité publique de cette location et de déléguer au Collège provincial l'exécution et le suivi des modalités de ce dossier.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 52 votants.

(Vote électronique)

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » : 0

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

(Voir procès-verbal officiel).

Document 25-26/298 : Avis sur le projet de budget 2027 de l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la province de Liège.

Document 25-26/299 : Avis à donner sur la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2026 arrêtée par l'Établissement d'Assistance Morale du Conseil Central Laïque de la province de Liège.

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34 à 35 de l'ordre du jour (documents 25-26/298 et 299).

Ces deux documents ont été examinés par votre cinquième Commission et j'invite le rapporteur, M. Jean-Denis LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Jean-Denis LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Après avoir reçu les comptes 2025, le CA de l'EAML a arrêté le budget 2027 et l'avis du Conseil provincial devra être transmis au Conseil central laïque pour le 30 juin 2026.

Les résultats prévisionnels pour 2027, avec un budget ordinaire pour les dépenses de 1 827 000 €, pour les recettes 1 827 000 €.

Concernant le budget extraordinaire, les dépenses sont de 100.000€ et les recettes 100 000 €.

Le budget comprend une intervention provinciale d'un montant de 1 766 903 €. Les dépenses budgétées sont sensiblement les mêmes que pour le budget 2026.

Si votre Assemblée marque son accord sur cette proposition, elle est invitée à adopter la résolution du projet.

C'est en application de l'article 33 de la loi du 21 juin 2002, que le budget 2025 de l'établissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la province de Liège a été soumis à votre Assemblée lors de sa réunion du 12 juin 25.

Celle-ci a rendu un avis favorable et fixé le montant de l'intervention provinciale 1 766 903€. Votre assemblée est à présent invitée, dans le cadre d'une procédure similaire, à donner son avis sur la modification budgétaire numéro un de l'exercice 2026.

Ladite modification budgétaire consiste en une seule opération, à savoir l'affectation au budget 2026 du résultat positif réel du compte budgétaire 2025, à savoir un boni de 1 245 € et non de 1 437 € initialement prévu.

Le Collège provincial vous suggère de rendre un avis favorable.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Le vote est ouvert. Le vote est clôturé. 52 votants.

(Vote électronique)

SEANCE PUBLIQUE DU 18 JUIN 2026

Votes « pour » : 52

Votes « contre » : 0

Votes « abstention » :

A l'unanimité, le Conseil adopte les 2 résolutions.

(Voir procès-verbal officiel).

**Document 25-26/300 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 150.000,00 euros hors T.V.A. pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026.
5e Commission**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 36 de l'ordre du jour (document 25-26/300).

Ce document a été examiné par votre 5^{ème} Commission et j'invite le rapporteur, M. Gregory BENVEGNA, à nous en faire connaître les conclusions.

M. Gregory BENVEGNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président,

Chers collègues, le dossier concerne la prise d'acte pour des jeunes jusqu'à la prise d'acte du relevé trimestriel des travaux adjugés à un montant inférieur à 150.000 € hors TVA pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 mars 2026.

Travaux sont concernés sont l'aménagement du revêtement de sol des caves du Château de Jehay pour un montant pour TVA de 139 381€ ; le remplacement du système de contrôle d'accès de la porte d'entrée principale et du parking à la Maison des Sports pour un montant de 9 969 € ; trois, la relance de l'installation photovoltaïque à l'École polytechnique de Huy pour un montant de 16 426 € ; quatre, la rénovation des tableaux électriques et de leur colonne d'alimentation à l'École polytechnique de Seraing pour un montant de 141 125 €.

Ce point n'a soulevé aucune question ou commentaire en séance.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit ici d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend connaissance de ladite résolution.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026.

M. LE PRESIDENT.- Point 37 de l'ordre du jour.

Dernier point de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 2 juillet à 16H30.

La réunion publique est levée à 17h52.